

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, supprimer la dernière occurrence des mots :

« et la région d'Île-de-France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.